

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13
- absents : 5
- exclus : 0

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Boulton

Date de convocation :
30 janvier 2015

Séance du 5 février 2015

L'an deux mille seize, le cinq février à 20 heures 30

Date d'affichage :
9 février 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Etaient présents : Mmes et Ms Bertrand FOLIN, Hervé GALLET, Jean-Michel GODOT, Dominique GUIGUEN, Cyril MARECHAL, Michel MENETRIER, Guy ROUX, Éric TOURNIER

Excusés : Mmes Céline FOUCHENERET, Marion JEAN, Ms Patrick SAUGET, Patrick WINTERSTEIN

Absent : M. Gilles FOEHRLE

Monsieur Dominique GUIGUEN a été nommé secrétaire

Orientations budgétaires

Travaux prévisionnels pour 2016

Il est proposé pour 2016 des investissements modérés.

- Salle des Lavières

- Réfection du reste de la toiture (hall, cuisine, toilette)
- Remplacement du lave-vaisselle
- Achat d'une auto laveuse
- Réparation de la fuite sous fondation des WC de la petite salle

- Eglise

- Réalisation d'un diagnostic de la toiture avant d'envisager la réfection des chenaux et des boiseries

- Cimetière

- Démolition de 9 monuments funéraires et déplacement de la stèle d'une tombe compte tenu de son cachet
- Aménagements dans le carré 4 du cimetière de nouveau des emplacements pour un columbarium
- Procédure de reprise à réaliser pour une dizaine de tombe

- Réservoir de défense incendie

- Tounolle : création d'un point incendie ou d'un bac souple
- Groupe scolaire : à définir en fonction de la fuite constatée

- Branchement Route de Chaux – chemin des Vignes

- Reprise du branchement de M. Ménétrier route de Chaux

- Sécurisation circulation

- Aménagement à l'entrée du village route de Chaux – chemin des vignes -
- Renforcement de la signalétique au carrefour principal

- Réfection du mur de soutènement Grande Rue et du mur du parking de la mairie
- Remplacement de candélabre
- Nouvelle consultation ADAP – Report de la réfection du chemin du château d'eau

N° 2016-001

Objet : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2016 :

- ADMR : 200,00 €
- Restaurant du cœur : 200,00 €
- Amicale des donneurs de sang de Rioz : 150,00 €
- Souvenir français : 100,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Boulton : 1 150,00 €

N° 2015-002

Objet : Ouverture de crédit budget Eau

Le Conseil Municipal décide une ouverture de crédit de 6 000,00 € à l'article 2158 du budget Eau pour payer la dernière facture MTS pour la rénovation du Château d'eau du Haut des Granges.

Cette somme sera reprise au budget 2016.

N° 2015-003

Objet : Ouverture de crédit budget communal

Le Conseil Municipal décide une ouverture de crédit de 30 400,00 € répartis comme suit :

- 24 100,00 € à l'article 2151 pour payer la dernière facture des travaux du parking de l'école
- 6 300,00 € à l'article 2135 pour payer la facture de rénovation d'un logement communal

Ces sommes seront reprises au budget 2016

N° 2015-004

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône

Le maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune la possibilité demeure de ne pas signer d'adhésion au contrat.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à notre commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2017**

- Régime du contrat : **Capitalisation**

N° 2015-005

Objet : Recours au service d'un avocat

Dans le cadre d'un litige au tribunal administratif déposé par Monsieur Frédéric GIRARD, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recourir aux services d'un avocat.

N° 2015-006

Objet : Cartes avantages Jeunes

Le prix des cartes avantages jeunes sera de 7,00 € en 2016 au lieu de 6,00 € jusqu'à aujourd'hui.

Le Conseil Municipal décide de continuer l'opération Carte Avantages Jeunes en la vendant aux administrés à 2,00 € et en prenant les 5,00 € restant à sa charge.